

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MAI 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-05/50 : CONSULTATION PROJET DE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)
- AVIS DE LA COMMUNE DE VALREAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

Vu la délibération de la CLE du SAGE sur le bassin versant du Lez n° 2022-08 du 1^{er} décembre 2022, adoptant le projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et décidant d'engager les démarches et procédures nécessaires à l'adoption définitive du SAGE du Lez ;

Vu la délibération n° 2023-05/44 du 3 mai 2023 portant sur l'avis de la commune de Valréas dans le cadre de la consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Lez ;

Vu la délibération de la CLE du SAGE n° 2023-05 du 20 octobre 2023 adoptant le projet du SAGE modifié à la suite des avis rendus lors de la consultation des instances officielles – Mise en enquête publique ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 mars 2024 portant ouverture d'une enquête publique inter-préfectorale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Lez du 8 avril 2024 au 17 mai 2024 inclus ;

Vu l'article 5 de l'arrêté-inter-préfectoral susvisé qui précise que conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet sollicite par le présent arrêté l'avis des conseils municipaux des mairies concernées et des communautés de communes liées au projet et ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête publique ;

Considérant le dossier d'enquête publique comprenant :

- un rapport de présentation non technique ;
- un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) ;
- un atlas cartographique ;
- un règlement ;
- un rapport d'évaluation environnementale ;
- un résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale ;
- un rapport de synthèse de la consultation des instances officielles ;
- un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;
- un rapport du bilan de la concertation préalable de la stratégie du SAGE ;

Considérant les enjeux de l'eau et des milieux naturels sur le bassin versant du Lez et notamment sur la commune de Valréas et les actions du projet de SAGE ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

Étant précisé que MM. Jacques PERTEK, et Jean-Louis LAURENT ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK, Conseillers municipaux, ne prennent pas part au vote,

■ **ÉMET** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

■ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

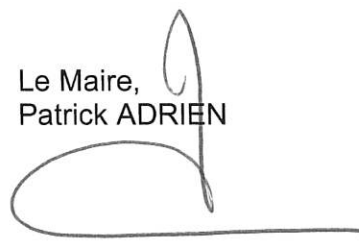
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe au Maire



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 31 MAI 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05